



COMMUNE DE MONTPREVEYRES

**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 7 MARS 2021 (1^{er} tour)**

Greffe municipal
Rue du Village 10
1081 Montpreveyres
Tél 021 903 25 13
Courriel admin@montpreveyres.ch

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus entre le lundi 11 janvier 2021 et le lundi 18 janvier 2021 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :
..... Montpreveyres durable et dynamique (liste no 1)

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existe) :
.....

Mandataire responsable : Mme/M.
(à défaut, le 1^{er} signataire sera
considéré comme mandataire) Adresse complète:

Téléphone fixe : () Tél. portable : ()

Courriel :

Mandataire suppléant : Mme/M. :
(à défaut, le 2^e signataire sera
considéré comme suppléant) Adresse complète:

Téléphone fixe : () Tél. portable : ()

Courriel :

ANNEXES :

- (1) Liste des signataires (parrains)
- (2) Liste des candidat-e-s
- (3) Accord des mandataires et des candidats lorsque différentes listes sont appelées à porter les noms de mêmes candidat-e-s (art. 69 al. 2 LEDP)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL (ou au président du bureau électoral, dans les communes à conseil général, pour le 2^e tour municipalité et les 1^{er} et 2^e tours syndic)

RECEPTION :

Date : 18. 01. 2021

Heure : 09^h58

Visa : 

OBSERVATIONS :



ANNEXE 1

SIGNATAIRES (PARRAINS) DE LA LISTE : Montpreveyres durable et dynamique (Liste n° 1)

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	KLEIN	Gabriel	1976	Rue: Mallette 2 NP, Localité: 1081 Montpreveyres		✓
2	KLEIN	Delphine	1976	Rue: Collette 2 NP, Localité: 1081 Montpreveyres		✓
3	STAUB	Christophe	1985	Rue: Mallette 23 NP, Localité: 1081 Montpreveyres		✓
4	Villet	Corentine	1991	Rue: Mallette 23 NP, Localité: 1081 Montpreveyres		✓
5	HOUK	Cindy	1991	Rue: Rte de Bone 3 NP, Localité: 1081 Montpreveyres		✓
6	Rappo	Olivier	1987	Rue: Village 31 NP, Localité: 1081 Montpreveyres		✓
7	Hebeisen	Marine	1992	Rue: Village 31 NP, Localité: 1081 Montpreveyres		✓
8	Lüthi	Bastian	1987	Rue: Village 31 NP, Localité: 1081 Montpreveyres		✓

- Chaque liste de candidats doit être appuyée par au moins trois personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats pour une même élection.
- Il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.

ANNEXE 2

CANDIDAT-ES DE LA LISTE : Montpreveyres durable et dynamique (liste no 1)

No	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession / Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
2	VILLET	Mathieu	M	14.01.1992	Gibloux	Etudiant en Science politique UNIL	Rue: Ch. de la Bellefle 23 NP: 1081 Localité: Montpreveyres		✓
3	GACHET NEGRO	Carol	F	29.08.62	Gruyères	Psychologue, Directrice PTE	Rue: Bte du Village 31 NP: 1081 Localité: Montpreveyres		✓
							Rue: NP: Localité:		
							Rue: NP: Localité:		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 5. Une liste peut comporter un nombre de candidats inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Lorsque des candidats sont appelés à figurer sur plusieurs listes (art. 69 al. 2 LEDP), les mandataires des listes concernées remplissent l'annexe 3, la signent et la font signer par les candidats.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel de parti par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.